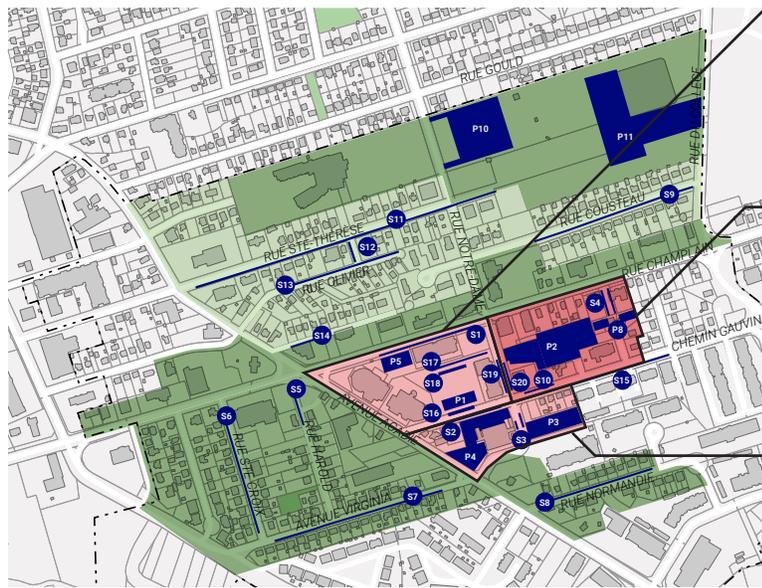


MANDAT

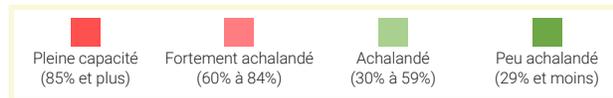
Le mandat confié à Stantec dans le cadre de ce projet vise essentiellement à proposer un plan stratégique en stationnement au centre-ville de Dieppe afin de répondre à la demande actuelle, mais projetée pour les 10 prochaines années.

Le mandat comprend, un portrait diagnostic de la situation actuelle, la projection des besoins futurs en stationnement et une consultation publique sous forme d'entrevues et de sondage en ligne, un portrait de tendances et d'études comparables ainsi que des recommandations.

PORTRAIT DE LA SITUATION ACTUELLE



OFFRE ET UTILISATION MOYENNE DES STATIONNEMENTS PUBLICS PAR SECTEUR



UTILISATION GÉNÉRALE	Red
Utilisation AM	Green
Utilisation PM	Green
Utilisation des stationnements sur rue	Green
Utilisation des stationnements hors rue	Red

UTILISATION GÉNÉRALE	Red
Utilisation AM	Red
Utilisation PM	Red
Utilisation des stationnements sur rue	Green
Utilisation des stationnements hors rue	Red

UTILISATION GÉNÉRALE	Red
Utilisation AM	Green
Utilisation PM	Green
Utilisation des stationnements sur rue	Green
Utilisation des stationnements hors rue	Red

CONCLUSIONS DE LA DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE

1 UNE OFFRE ADÉQUATE

L'analyse des perceptions révèle une satisfaction générale relative à l'offre de stationnement du centre-ville. En effet, les participants affirment trouver du stationnement en quantité suffisante, rapidement et à distance raisonnable de leur destination.

2 UN ÉQUILIBRE JUGÉ FRAGILE

Plusieurs craintes sont évoquées quant à la dégradation de la situation associée au développement immobilier rapide et soutenu du centre-ville. L'ajout d'un stationnement public est une idée partagée par les participants.

3 DES USAGERS AUX BESOINS VARIÉS

Les résultats révèlent que le centre-ville rassemble sur une base quotidienne une diversité d'usagers aux motifs et aux habitudes de stationnement variés. On identifie deux groupes distincts: celui des usagers de passage dont les besoins de stationnement sont de courtes durées et celui des travailleurs ne disposant pas d'espace de stationnement réservé qui occupent des cases publiques pendant de longues périodes.

4 DES STATIONNEMENTS VISIBLES, SÉCURITAIRES ET BIEN AMÉNAGÉS

De manière générale, les participants estiment que les aires de stationnement sont aisément repérables, que les panneaux de signalisation sont faciles à comprendre, que le marquage au sol et la configuration des aires de stationnement favorisent des manœuvres sécuritaires et habiles, que l'éclairage est suffisant et que l'entretien est adéquat. Toutefois, on constate une ouverture à une amélioration et un embellissement des aires de stationnement par le verdissement et une bonification de l'éclairage.

5 GRATUITÉ OU TARIFICATION: UNE QUESTION QUI POLARISE

La gratuité du stationnement au centre-ville et son maintien ont suscité des opinions divergentes. Malgré une forte opposition par les répondants au sondage en ligne, plusieurs parties prenantes ont évoqué la tarification à bas coût du stationnement comme solution pour augmenter le taux de roulement des véhicules.

6 UN INTÉRÊT ÉMERGENT POUR CERTAINS TYPES DE STATIONNEMENTS RÉSERVÉS

On observe un intérêt émergent pour l'implantation de cases de stationnement réservées (personnes handicapées, familles, etc.). Cette mesure vise aussi à encourager de nouvelles habitudes de déplacements comme l'utilisation de véhicule électrique et le covoiturage.

7 DES AMÉLIORATIONS DE L'OFFRE EN TRANSPORT COLLECTIF ET ACTIF

Plusieurs commentaires évoquent l'idée d'améliorer l'offre en transport collectif et actif parallèlement à la réflexion sur la situation du stationnement.

8 LE STATIONNEMENT: UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

On constate que les aires de stationnement publiques répondent à la majorité des besoins en stationnement, et ce pour les différents profils d'usagers. Cependant, les parties prenantes interrogées sont ouvertes à un plus grand partage entre offre publique et privée.

RECOMMANDATIONS

Nos recommandations suivent d'une part le principe d'orientations et d'autres part de propositions. Ce langage calque celui de la planification municipale, et renforce ainsi les liens entre le développement du centre-ville à l'ensemble de la ville de Dieppe. Le

stationnement devient ainsi une dimension qui doit nécessairement être contextualisée et traitée comme complémentaire aux autres efforts de développement d'un centre-ville.

Au total, les 22 orientations sont réparties à travers cinq grands thèmes, et sont détaillées à l'aide de 50 actions concrètes.

GESTION

Le développement du centre-ville de Dieppe devra se faire en considérant l'offre en stationnement en amont de la réalisation des projets, tout en considérant les réseaux de transport actif et collectif qui les entourent.

- 1** Assumer et confirmer le rôle de la ville de Dieppe comme responsable principale dans l'offre en stationnement au centre-ville.
- 2** Entreprendre les mesures pour établir un système de tarification du stationnement public sur le territoire du centre-ville selon les principes de flexibilité, d'accessibilité et de rentabilité.
- 3** Appuyer la création d'une zone d'amélioration des affaires (ZAA) en identifiant un chargé de projet pour la mise en place et pour la coordination du groupe.
- 4** Inscire l'enjeu du stationnement comme un des éléments fondamentaux du développement de son centre-ville. Sa gestion et son développement

s'inscrivent dans l'atteinte des objectifs du Plan municipal et du plan directeur du centre-ville.

- 5** Dieppe mandate un porteur de dossier pour la poursuite des recommandations.
- 6** privilégier l'optimisation de la gestion des espaces de stationnement avant d'envisager la construction de nouvelles infrastructures.
- 7** Favoriser les solutions unilatérales comparées aux solutions en étape.
- 8** Concorder le développement du centre-ville et celui des transports en commun.
- 9** Améliorer la communication avec les utilisateurs du centre-ville à propos des événements, des travaux et autres situations exceptionnelles.

RÉGLEMENTATION

En plus de renforcer la réglementation actuelle, Dieppe devra incorporer des mesures afin d'encourager les transports actifs dans son centre-ville.

- 10** Maintenir le rôle de principal pourvoyeur en stationnement dans le centre-ville en conservant des demandes minimales de construction de stationnements aux développeurs.
- 11** Appuyer les déplacements actifs en améliorant les installations requises dans les nouvelles constructions.

- 12** Adresser le renforcement des arrêtés en ce qui a trait au stationnement spécifiquement et prioritairement au secteur du centre-ville.
- 13** Ajuster les pénalités selon l'importance de leur impact.

INCITATIFS

Dieppe devra prioriser la mise en place d'incitatifs permettant la réalisation de projets durables qui combinent les besoins en stationnement à court, moyen et long terme.

- 14** Développer les incitatifs de manière à cibler un large éventail d'intervenants et cibler à récompenser les bonnes pratiques, au lieu de punir les mauvaises.

- 15** Les incitatifs sont suffisants pour appuyer une meilleure pratique, une meilleure solution, un meilleur développement.

DESIGN URBAIN

Le piéton se doit d'être au coeur de la volonté de développement du centre-ville de Dieppe comme un véritable milieu de vie mixte. En rendant son centre-ville encore plus agréable, Dieppe accélérera l'atteinte de ses objectifs de développement.

- 16** Améliorer l'expérience des piétons pour élargir la distance de marche acceptable entre les stationnements et les destinations.
- 17** Mettre en place des mesures pour augmenter la productivité des stationnements sur rue.

- 18** Réviser les pratiques d'aménagement du domaine public, dont la géométrie des rues, pour améliorer l'expérience du piéton.
- 19** Rendre le stationnement public (emplacement et disponibilités) du centre-ville plus visible.

- 20** Implanter des espaces de covoiturage pour le stationnement à long terme.

TARIFICATION

Une tarification sur l'ensemble du territoire ne signifie pas pour autant une tarification uniforme sur ce même territoire. Toute mesure est contextualisée, réfléchi et expliquée.

- 21** Afin d'assurer une mise en place harmonieuse, utiliser la meilleure technologie, la plus pratique, la plus flexible et la moins encombrante pour implanter la tarification modulée sur le territoire du centre-ville.

- 22** Prévoir une alternative gratuite aux utilisateurs prêts à sacrifier la proximité pour le prix.